L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 91, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
[illegible] quotidien, payé d'avance........$12
[illegible] hebdomadaire, deux fois par semaine, [illegible] d'avance........$5
[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner [illegible] avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante [illegible] pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera inséré pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles coûteront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR BALISE *et tous les lieux intermédiaires.*—Le steamer FAME, capitaine J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M. et de la Balise tous les [illegible], à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le mardi soir.
Le steamer WAVE, capitaine A. Taubourv, partira de la Nouvelle-Orléans les lundi et jeudi, à 10 heures A. M., de la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le mardi et vendredi soir.
Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose [illegible] les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR PLAQUEMINES, *Donaldsonville et la côte.*—Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Hooper, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et samedis à dix heures du matin, et à son retour, il quittera Plaquemines tous les dimanches et mercredis à 9 heures du matin.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. A. BRAUD & LANDRY.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] à 10 heures, arrivant [illegible] à la Balize [illegible] partant de la Balize le dimanche [illegible] à la Nouvelle Orléans [illegible].
POUR LA POINTE A LA HACHE. Partant de la Nlle Orléans [illegible] à 9 heures du matin pour la Pointe [illegible] et sera de retour le jeudi suivant dans [illegible].
[illegible] les passagers allant à la Balize [illegible] HELEN, sont [illegible] bateau faisant les mêmes [illegible].
[illegible] s'adresser au capitaine, à bord, ou
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
[illegible] PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE. *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, [illegible] et les ports intermédiaires.*—[illegible] LINDON, capitaine Baird, partira [illegible] les mercredis à 10 heures du [illegible] et les ports intermédiaires. A son [illegible] Baton Rouge tous les samedis à 11 heures [illegible] Nouvelle-Orléans le dimanche.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin, pour [illegible]. A son retour il quittera [illegible] à 11 heures du matin, et [illegible].
Le public [illegible] que ces deux paquebots [illegible] toute la saison. Ils ne [illegible] marché et la commodité [illegible] l'encouragement du public.
[illegible] s'adresser à bord, ou à
W. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer [illegible] BELLE CREOLE, capitaine [illegible] pendant toute l'année, et [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] heures du matin, et du Bayou-Sara [illegible] heures du matin. Ce bateau [illegible] du public. [illegible]
[illegible] à bord, ou à
[illegible] LAUVE, 19, Toulouse.

POUR SHREVEPORT, [illegible] steamer ROSOLPH, capt. A. Welch, [illegible] Pour fret [illegible]
T. H. SMITH & Co. No. 14, rue Poydras.

POUR LES ATTAKAPAS, [illegible] capitaine John [illegible] partira [illegible].
JOHN HALL, 1, Front Levee.

POUR NEW-YORK (Ligne de l'Union)—[illegible] paquebot [illegible] AUBURN, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage [illegible] à bord en face [illegible].
J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'U[illegible] UNION, [illegible]
J. W. STANTON & Co. Bayou Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Cette semaine—La [illegible] JOHN BROWER, capt. Cotter, [illegible] partira [illegible] s'adresser à
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON—La barque A. L. DANA [illegible] partira très incessamment. Pour [illegible]
LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson & Co. [illegible] Barrington—Le navire ANN, [illegible]
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick [illegible] capitaine Creighton, ayant son [illegible] promptement. Pour passage [illegible]
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Paquebot régulier [illegible] T. STREET, [illegible] la plus grande partie [illegible]
REYNAUD CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le navire A. L. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie [illegible]
LEVI H GALE, 93, rue de la Commune, ou à D. PERRET, 36, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire de première [illegible] SOUTH CAROLINA, [illegible] de 400 balles de coton [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible] de première classe, capitaine [illegible] Pour fret de 400 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le brick NEW CASTLE, [illegible] Donnell, partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DE[illegible]SHIRE, capitaine Thompson, partira sous [illegible] pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAVA [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible] FAREHILL, capitaine McKown, [illegible] Pour fret de 400 balles coton [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BORN[illegible] ayant la plus grande partie [illegible] partira sous peu. Pour passage [illegible]
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible] capitaine Laurence, ayant son [illegible] partira sous peu. Pour passage seu[illegible]
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire [illegible] capitaine Wilson, ayant la plus [illegible] engagée, partira sous [illegible] pour passage, ayant [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OREGON, capitaine Glidden, ayant la majeure [illegible] engagé, partira sous peu [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire [illegible] T. Crosby, ayant la plus grande [illegible] partira sous peu. Pour la [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

[illegible] ALABAMA, pour la Havane [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co., 79, rue Tchoupitoulas.

S. SAMUEL ROTHKOPF,
([illegible] LYON, EN FRANCE,)
Opérateur de Cors,

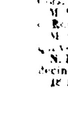

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des Cors aux pieds [illegible] sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher aussi facilement [illegible] n'avait jamais eu de Cors. [illegible] la satisfaction de prendre en main la racine de leurs Cors.
M. S. R. demeure rue St. Pierre, No. 34, entre Chartres et Royale.
M. SAMUEL ROTHKOPF se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler.
N. B.—Un grand nombre de certificats des premiers médecins d'Europe peuvent être vus à son domicile.
17 nov—6m

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT,
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY, M. HURLEY.
QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN. P. W. FARRAR.
CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE. VICTOR BURTHE.
SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.
HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

M. CALHOUN.

L'ex-Secrétaire d'Etat reprendra son siége au Sénat des Etats-Unis; les journaux de Charleston l'ont annoncé positivement. Cette nouvelle sera accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui s'intéressent à l'honneur du pays; le Sud principalement doit se réjouir de voir rentrer dans les conseils de la nation un de ses plus illustres citoyens. Toutes réserves d'opinions une fois faites, M. Calhoun est un de ces hommes dont le patriotisme, l'intégrité et le caractère présentent les meilleures garanties.

Dans la situation critique où se trouvent nos relations étrangères, le pays réclame les services d'un homme d'Etat et d'un patriote qui, ne se laissant pas enchaîner par les liens de parti, puisse appliquer avec indépendance les ressources d'une énergique et puissante intelligence à la solution de ces importans et difficiles problèmes d'où peut sortir pour nous ou la paix ou la guerre; nous applaudissons donc de tout cœur à la rentrée de M. Calhoun au sénat des Etats-Unis. Nous savons fort bien que M. Calhoun n'est pas whig; mais il n'est pas non plus locofoco, dans la véritable acception du mot. Ses opinions en fait de politique étrangère n'appartiennent guères qu'à lui. Il aime à exercer son libre arbitre: il ne se rattache ni à la politique d'une administration qui va sans cesse quêtant la popularité, ni à l'opposition quelquefois hostile qui la combat; il se trouve tout naturellement placé dans une position indépendante qui lui permettra d'influer d'une façon salutaire sur les décisions gouvernementales.

Le pays sait qu'il peut compter sur M. Calhoun. Dans la guerre de 1812, il marchait de concert avec Henry Clay; son éloquence pleine d'indignation, ses énergiques appels contribuèrent à réveiller le patriotisme national et à provoquer avec la Grande Bretagne cette seconde rupture qui donna à notre marine l'occasion de conquérir tant de gloire. M. Calhoun sera à la hauteur de toutes les circonstances; il ne faillira jamais à l'honneur et aux intérêts du pays. Il apportera dans les conseils nationaux une sagesse, éclairée par l'expérience et affermie par les inspirations d'un vrai patriotisme. Il mérite la confiance des hommes de toutes les opinions qui veulent avant tout le bien de leur pays. Ils lui pardonneront ses opinions fort hétérodoxes sur les droits des Etats et sur la nullification. Les erreurs de cet esprit ardent, mais d'une si haute portée, n'ont jamais altéré les sentimens du patriote, ni son dévouement aux institutions de son pays.

Nous croyons fermement que M. Calhoun, dans la question de l'Orégon, prendra une attitude tout à la fois digne, sage et modérée; que sa politique intelligente saura toujours faire la part des droits de l'Union, aussi bien que celle des égards que l'on doit à une grande puissance avec laquelle on est en négociation. Il s'opposera à toute concession timide, comme à toute fanfaronade déplacée. Or si la conduite de M. Calhoun est telle que nous la souhaitons, il ne saurait manquer d'obtenir le concours de tous les sénateurs whigs au Congrès et l'approbation unanime du Sud, sans acception de parti. Cette croyance est fondée sur la conviction que le Sud, dont le patriotisme a été si fortement éprouvé et trouvé toujours si inébranlable, est peu disposé à sympathiser avec les cerveaux brûlés de l'Ouest, non plus qu'avec le Don-Quichottisme extravagant de l'organe officiel.

Nous le répétons, la rentrée de M. Calhoun au Sénat des Etats-Unis doit être pour le pays entier un sujet de satisfaction. Mais qu'on ne se méprenne pas sur la portée de nos paroles: c'est au point de vue de la question de l'Orégon que nous l'entendons ainsi. Cela n'ôte rien à notre éloignement pour quelques-unes des doctrines du grand Carolinien; cela ne nous fait pas avancer d'un pas vers les théories de libre commerce qu'il professe; cela ne nous ramène pas le moins du monde à l'ensemble de sa politique intérieure. Nous les croyons encore en opposition du reste avec les vrais intérêts du pays. Mais nous n'en saluons pas moins avec joie la réapparition d'un homme d'Etat habile et énergique, d'un défenseur sage et modéré de nos droits dans les questions internationales, et nous nous félicitons, en songeant que son influence s'exercera nécessairement dans un sens favorable à la conclusion que nous souhaitons en cette grave affaire de l'Orégon.

Après avoir été battu de façon à crier merci, sur la question des naturalisés, le *Courrier* s'est tu quelque temps pour dissiper son chagrin; mais il lui est impossible de dépouiller entièrement le vieil homme. De temps à autres il vient sournoisement lancer quelques ruades, comptant sans doute que nous ne prendrons pas la peine de relever toutes les niaiseries, plus ou moins déloyales, qu'il laisse tomber de sa plume d'*écrivain public*. En cela il ne se trompe pas tout à fait. Nous laissons passer beaucoup de choses qu'il serait facile de relever, comptant beaucoup sur le bon sens du public.

Toutefois il y a un terme à tout. Il est temps de faire cesser cet enfantillage d'écolier.

Nous le répétons une fois pour toutes, ce n'est pas nous qui avons entamé cette discussion. C'est le *Courrier* qui a avancé que "les whigs étaient les ennemis des naturalisés." Nous avons prouvé, en réponse, que cette assertion était fausse pour ne rien dire de plus et que les whigs avaient toujours traité les naturalisés infiniment mieux que ne l'ont fait les locofocos.

Mais nous n'avons jamais dit que les locofocos fussent leurs ennemis, et c'est cette assertion du *Courrier*, souvent reproduite et toujours repoussée, que nous avons déclaré être mensongère. Si elle est fondée, qu'on le prouve; si elle ne l'est pas qu'on se taise, et tout sera dit.

Le *Courrier* aurait donc compris, s'il était capable de comprendre quelque chose, que nous avions catégoriquement répondu à ce qu'il appelle sa première question; car cette question n'est qu'une contrefaçon de l'accusation première qui a provoqué cette interminable discussion. Ce qui prouve, soit dit en passant, qu'on peut faire très agréablement des pointes et manquer du plus gros bon sens.

Il est également faux "que de tous côtés les whigs se prononcent contre la naturalisation." Les whigs, et avec eux tous les honnêtes gens de tous les partis, se prononcent contre la fraude et la corruption, mais point contre la naturalisation. Ils ne vont même pas si loin, en général, sur la réforme des lois relatives à la naturalisation que le rédacteur du *Courrier* n'est allé dans feu le *Louisianais*.—Pourquoi donc tout ce fracas?

"Mais M. Webster?" Eh bien! après! N'avez-vous pas reconnu vous-même, ô *Courrier*, qu'un parti n'est pas et ne saurait être responsable de l'opinion de l'un de ses membres!

"Mais pourquoi ne l'attaquez-vous pas?" Et vous *Courrier*! pourquoi n'attaquez-vous pas M. McFarlane, M. Larue et autres Nativistes locofocos qui sont allés bien autrement loin que M. Webster? Pourquoi n'attaquez-vous pas MM. Marcus Morton, Orestes A. Brownson, Benjamin Tappan et autres abolitionistes locofocos? Convenez-donc que vous déraisonnez à dire d'experts.

Le correspondant du *Courrier* ayant dit qu'il parierait $100, 200, 300 *et plus*, que M. Porche aurait cent voix de majorité, nous pensons qu'il n'aura pas d'objection à prendre encore un petit pari dont on laisse le chiffre à sa discrétion. Nous attendons sa visite. La personne qui désire parier pense absolument comme le Courrier que "c'est de l'argent trouvé"!

Délégués pour choisir les Sénateurs.

1er dist.—Julien Neville et James Ross.
2e " Thomas Parker et J. A. Beard.
3e " Sam. J. Peters, Wm. Christy, James Dick.
4e " A. D. Crossman, E. Musson, J. F. Pépin.
5e " A. Labourdette, J. L. Fabre et C. Boudousquié.
6e " T. W. Collins et Charles Claiborne.
7e " E. Beauregard et R. Gardère.
8e " Geo. W. Harby.
9e " Louis J. Coiron.

Chronique Locale.

La solennité funéraire, célébrée par les maçons en l'honneur d'Andrew Jackson, a eu lieu hier soir, avec tout l'éclat convenable; elle a fini trop tard pour qu'il nous soit possible d'en rendre un compte détaillé dans notre feuille de ce jour.

Fausse alarme.—Hier matin, plusieurs [illegible] se sont rendues à l'Hôtel St. Louis, dans l'idée que le feu avait encore pris à [illegible] qu'il n'en était rien—ce n'était qu'une [illegible]

L'affaire de Samuel N. Hite, accusé de parjure, affaire qui avait occupé plusieurs séances à la Cour du recorder Baldwin s'est terminée hier. L'accusé a dû donner $1000 de cautionnement pour assurer sa comparution devant la Cour Criminelle, pardevant laquelle il est envoyé.

Deplorable accident—Un M. Richards était à la chasse avec un ami. Ils étaient en bateau. Comme ils s'approchaient d'une volée de canards, M. Richards, qui était à l'avant, baissa la tête pour laisser tirer son compagnon, mais, après la première décharge, il se releva vivement pour tirer à son tour, et reçut au même instant le second coup de fusil de son ami dans la tête. Quelques momens après il était mort.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche soir:—*L'Ouverture patriotique* de M. E. Prévost, *l'Ouverture d'Obéron, les Mémoires du Diable, l'Ouverture de Sémiramis, Mademoiselle Dangeville, l'Orchestre, les Acteurs.*

La représentation de dimanche a dignement ouvert la saison théâtrale: une assemblée brillante et nombreuse s'y était donné rendez-vous de tous les quartiers de la ville. Les dames étaient en minorité, il est vrai; mais nous savons que les succès les plus durables ne sont pas toujours les plus prompts. Les Dames ne tiendront pas rigueur à la toute gracieuse invitation par laquelle M. Bernard a terminé son discours d'ouverture.

Quant au discours lui-même, l'excellent régisseur a eu le bon goût d'être laconique, et l'élégance de sa composition, remplie de vers heureux, l'a fait trouver trop courte. Maintenant le récit de la soirée nous expose à répéter bien des éloges; mais il y aurait injustice et ingratitude à nous taire; le public, lui, n'a pas craint de répéter ses bravos. Il ne pouvait manquer de le faire en entendant la *Marche Patriotique* de M. Prévost, cette œuvre devenue populaire parmi nous, l'*Ouverture d'Obéron*, chef-d'œuvre digne de l'auteur de *Freischutz*, et celle de *Sémiramis*, un autre chef-d'œuvre de celui qui en a tant fait, Rossini, exécutées avec la perfection ordinaire d'un orchestre où les artistes de talent se coudoient. Il ne pouvait pas non plus revoir avec indifférence, dans les *Mémoires du Diable*, cette bonne mère Giraud (Mme Mathieu) qui a si bien peur, qu'elle fait peur à Valentin (M. Oternod); et Marie ainsi que sa mère, (Mme Robillon et Mlle Eugénie) toutes deux sensibles et touchantes, et que la probité entêtée de Gautier le maçon (Mathieu), est sur le point de ruiner; et le comte de Lormias (M. Bernard), si accablé de son passé honteux; et sa femme (Mme Richer), coquette et bonne; et le gastronome chevalier (M. Demonville) si amusant, si bouffon; et enfin Robin (M. Montassier) le consolateur, Robin le juge, Robin le revenant, toujours vif, net et précis.

Ensuite, ce fut le tour de Mme Stephen-Courtiot, qui avait un droit nouveau à la sympathie générale: elle nous a paru en recevoir avec sensibilité l'expression réitérée; puis, avec cette force d'esprit nécessaire aux vrais talens de la scène, par une transition subite, elle nous a montré *Mlle Dangeville* dans toute sa gaîté, dans toute la verve de son esprit pétillant; elle a décoiffé, grisé, asphyxié, fait danser le professeur des jésuites, et l'on a ri jusqu'après la chute du rideau, de la folie charmante et de l'agrément avec lequel le papa Patouillet (M. Mathieu) se livre, en se damnant, à tous les élans de cette très divertissante orgie.

Ce soir, autre plaisir: le vaudeville fait place à l'opéra. En attendant que la compagnie de chant se soit recrutée des deux artistes qui viennent d'Europe avec une seconde amoureuse, l'administration a fait choix d'un des opéras les plus en faveur auprès du public: *la Favorite*.

Malle poste perdue.—Le New-York *Herald* a publié une lettre du maître de poste de New-York au maître de poste d'Albany pour lui annoncer que la malle-poste d'Albany, du 11, n'était pas arrivée.

L'Albany *Argus* donne au sujet de cette perte les détails suivans: "La malle dont il est question fut embarquée à bord du steamer Knickerbocker. Elle ne fut point mise sous la surveillance d'un agent de l'administration des postes, parce qu'il n'y en a aucun qui soit chargé de ce service, sauf pour la malle qui part à cinq heures, et qui débarque à tous les bateaux de poste de la rivière." Il termine en jetant toute la faute sur les agens de la poste à N. York.

Quoi qu'il en soit cette malle contenait beaucoup de valeurs. Deux remises seulement s'élevaient à 120,000 piastres; cependant on doute que les valeurs puissent se recouvrer sans un faux endossement.

Il y en a qui pensent que cette malle aura été envoyée au Sud par mégarde.

On se rappelle que, dernièrement, la législature du Tennessee envoya pour sénateur au Congrès M. Turney. Le parti Locofoco avait choisi M. Nicholson qu'on supposait devoir être particulièrement agréable à M. Polk; mais quelques démocrates indépendants ayant porté pour leur candidat M. Turney, les whigs, qui étaient en majorité, finirent par le soutenir et il fut élu.

Après l'élection il y eut grand tapage au sein du parti locofoco, dont la majorité considérait cette élection comme une défaite. On accusa M. Turney d'avoir fait des concessions aux whigs pour obtenir leur appui. Maintenant on revient à la charge, et un M. Waterson prétend en avoir la preuve en main. A cela que répondra M. Turney? Le Baltimore *Patriot* dit qu'il se déclarera tout simplement en faveur du tarif et du bill des terres, et qu'il ne lui sera pas difficile de prouver que ces opinions sont parfaitement démocratiques, ce qui est vrai.

Cherokees—Il paraît y avoir des troubles sérieux sur les frontières indiennes de l'Arkansas. Quelques indiens ayant été trouvés assassinés, une centaine d'hommes de la tribu ont pris les armes pour venger leur mort. On s'attend à des rixes sanglantes.

On lit dans le Boston Traveller: "On assure qu'une grande partie des barils de farine vendus dans le Massachusetts n'ont pas le poids voulu, et que le manquant est de vingt livres au moins—On parle d'une seule maison de commerce dans cette ligne qui gagne ou vole de cette façon environ $4000!"

La fraude une fois découverte et signalée, il sera facile d'y porter remède.

Indemnité Mexicaine.—Nous avons plusieurs fois manifesté l'opinion que tout portait à croire que le trésor Mexicain avait payé les termes de l'indemnité jusqu'au mois de juillet 1844, et que ce fait résultait invinciblement de la correspondance officielle de M. Shannon notre chargé d'affaire.

Maintenant voici qu'on envoie de Mexico, suivant le N. Y. *Herald*, un duplicata du reçu fourni par M. Voss, agent du gouvernement des Etats-Unis, chargé de recevoir l'indemnité.

Dans ce document daté du 20 septembre 1844, M. Emilio Voss déclare avoir reçu de la trésorerie générale $274,16467, pour deux trimestres des réclamations des Etats-Unis.

Nous pensons qu'il y a erreur dans la date de la copie du reçu. En effet ce reçu est daté du 20 septembre, et le 20 août, c'est-à-dire un mois auparavant, le secrétaire de la trésorerie Mexicaine écrit à M. Shannon que l'argent a *été payé*! Et le 2 septembre, c'est-à-dire 18 jours avant le paiement, si la date du reçu est exacte, M. Shannon notre chargé d'affaire, écrit à son gouvernement que le paiement a *été fait*!!

Sûrement il doit y avoir quelque erreur là-dessous. Sans cette complication l'affaire n'était pas trop claire, que sera-ce donc maintenant!

Il y a eu à Sag Harbor, Long-Island, un incendie comparativement aussi considérable que celui de Pittsburg, New-York ou Québec.

La perte en maisons est estimée de 100,000 à $150,000; quant à la perte en marchandises elle est presque incalculable.

Sénateur des Etats-Unis.—Le gouvernement de New-Hampshire, a nommé M. Benjamin N. Jennes, pour remplir provisoirement la place laissée vacante par la nomination de M. Woodbury à la Cour Suprême.

Le secrétaire de la marine a, dit-on, ordonné d'abandonner immédiatement le système d'apprentissage naval. On n'a pas pris la peine de dire pourquoi.

M. Calhoun.—On lit dans le *Mobile Herald*: L'hon. J. C. Calhoun est arrivé ici hier matin, venant de Memphis. Il est parti le soir même pour le Comté de Marengo à bord du steamer *Amaranth*.

L'hon. Felix Grundy, étant, dit-on, dans un état complet d'ivresse, insulta un jeune homme qui ne le prit pas de bonne part. Dans la rixe qui s'en suivit, M. Grundy reçut une blessure qui n'est aucunement dangereuse.

Un journal Allemand de Cincinnati dit qu'il y a de 4500 à 5000 votans allemands dans la ville de Cincinnati. Cela supposerait une population allemande d'environ trente-cinq mille allemands de tout sexe, de tout âge; chiffre qui n'excédait pas la population totale il y a dix ans.

L'éditeur du *N. Y. Courier & Enquirer* annonce qu'il va poursuivre en libelle l'éditeur du N. Y. *Tribune* pour l'avoir diffamé relativement à des relations avec la Banque des Etats-Unis.

Naufrage.—Le Halifax *Sun* du 7 annonce qu'un brick chargé de charbon a péri corps et biens, le 31 octobre, devant port Jolly Head.

Canada.—On fera incessamment une demande au Parlement provincial pour établir un télégraphe électro-magnétique entre Queenston et Hamilton, lequel sera plus tard continué jusqu'à Toronto et Québec.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS:
Lundi soir, 24 novembre 1845.

Le marché au coton s'est ouvert sans animation ce matin, mais dans la journée il s'est fait quelques affaires. Les ventes se sont élevées à 2,500 balles, aux cours précédens, quoiqu'il paraisse y avoir une faible tendance à la baisse.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	— @	—
Ordinary to good ordinary	6¼ @	6½
Middling	6¾ @	7
Good Middling	— @	7¼
Middling Fair	7½ @	7¾
Fair	7¾ @	8
Good Fair	8½ @	8¾
Good and Fine	— @	—

Les sucres ont été en bonne demande. Les prix n'ont pas conservé leur stabilité, et semblent pencher vers la hausse. Nos cotes sont, pour qualités courantes, de 5¾ @ 6 cents la livre. Il s'est vendu environ 600 boucauts.

Le prix de la farine a éprouvé une nouvelle hausse. Une vente de 300 barils farine de St. Louis s'est faite à [illegible]; plus tard, il s'en est vendu environ 600 autres au même prix; une vente de 2,[illegible] barils, Ohio, a eu lieu à $[illegible]. Ce soir les acheteurs offrent [illegible]; et les détenteurs en demandent [illegible] le baril.

FEUILLETON.

LES APPARITIONS DE NOEL.
TROISIEME PARTIE.

LE SECOND DES TROIS ESPRITS.
(SUITE.)

Le dîner terminé, la nappe enlevée, un coup de balai fut donné au foyer et l'on rajusta le feu, et l'on fit un cercle, c'est à dire un demi-cercle autour d'une autre table sur laquelle des oranges et des pommes servirent de dessert pendant que des marrons cuisaient sous la cendre.

—Allons, dit Bob Cratchit, mes chers amis, je propose une première santé; un joyeux Noël pour nous tous, et que Dieu nous bénisse!

A ce souhait, la famille fit écho.

—Dieu nous bénisse! répéta Tiny-Tim, le dernier de tous. Tiny-Tim était assis le plus près de Bob, qui tenait dans sa main sa petite main flétrie avec l'étreinte affectueuse d'un père craignant qu'on ne le prive de son enfant.

—Esprit, demanda Scrooge avec un intérêt qu'il n'avait jamais éprouvé, apprenez-moi si Tiny-Tim vivra?

L'Esprit répondit:—Je vois un siége vide dans le coin de la cheminée et une béquille solitaire qu'on garde soigneusement. Si ces images ne changent pas dans l'avenir, cet enfant ne peut vivre.

—Non, non, dit Scrooge; oh! non, bon Esprit, dites-moi qu'il vivra.

—Si ces images ne changent pas dans l'avenir, répéta l'Esprit, aucun autre Noël ne retrouvera l'enfant ici. Eh bien! quoi! s'il meurt.... que peut-il faire de mieux! Il diminuera le superflu de la population.

Scrooge baissa tristement la tête en entendant l'Esprit citer ses propres paroles, et il fut accablé de repentir.

—Homme, lui dit l'Esprit, si vous avez un cœur d'homme et non un cœur de pierre, ne vous servez plus de ce jargon jusqu'à ce que vous ayez appris ce que c'est que ce superflu et où il réside. Déciderez-vous quels sont ceux qui doivent vivre et quels sont ceux qui doivent mourir! Il se peut qu'aux yeux de la Providence, vous soyez moins digne de vivre que des millions de créatures semblables à l'enfant de ce pauvre homme. Grand Dieu! entendre l'insecte sur sa feuille déclarer qu'il y a trop d'insectes vivans parmi ceux qui ont faim dans la poussière.

Scrooge s'humilia sous cette réprimande de l'Esprit et baissa les yeux, tout tremblant, mais il les releva bientôt en entendant prononcer son nom.

"Maintenant, disait Bob, je veux vous proposer la santé de M. Scrooge, celui à qui nous devons ce repas.

—Lui! en vérité, s'écria mistress Cratchit, je voudrais le tenir ici; je le régalerais d'une vérité de ma façon.

—Ma chère, dit Bob, les enfans.... le jour de Noël....

—Il faut, en effet, que ce soit Noël pour proposer la santé d'un homme aussi dur, aussi avare, aussi odieux que M. Scrooge. Vous savez s'il est tout cela, Robert; vous le savez mieux que personne, mon pauvre ami!

—Ma chère, répéta Bob, le jour de Noël!....

—Pour l'amour de vous et pour Noël, je consens, puisque vous le voulez, à boire cette santé, répondit mistress Cratchit; je lui souhaite donc une longue vie, une bonne fête de Noël et une bonne année.... Il doit être très joyeux et très heureux en un pareil jour, je n'en doute pas.

La santé fut bue aussi par les enfans, mais sans cordialité; par Tiny-Tim aussi, mais avec plus encore d'indifférence. Scrooge était l'ogre de la famille; la mention de son nom jeta un nuage pendant cinq minutes sur la gaîté de ces bonnes gens; mais ces cinq minutes passées, ils devinrent dix fois plus gais qu'auparavant. Bob Cratchit leur apprit qu'il avait en vue une place pour son fils Pierre, une place qui lui vaudrait six shellings et [illegible] par semaine. Les deux plus petits Cratchit de rire de bon cœur en pensant que Pierre serait un commis, et Pierre lui-même parut un moment pensif en regardant le feu [illegible] l'emploi de ses futurs appointements. Martha, en apprentissage chez une couturière, raconta alors combien elle avait travaillé [illegible] et ajouta qu'elle se proposait de rester au lit le lendemain, jour de repos passé à la maison. Pendant tout ce babil, les marrons et la bière circulaient à la ronde, et enfin Tiny-Tim chanta une ballade sur un enfant égaré au milieu de la neige. Tiny-Tim avait une petite voix plaintive et il chanta fort bien.

Ainsi se passa cette veille de Noël dans la famille de Bob Cratchit. Ce n'était pas une belle famille; ce n'était pas une famille bien nippée, ses membres portaient des souliers qui n'étaient pas imperméables, leur garde-robe était toujours mal garnie, et il y avait probablement quelques-unes de leurs hardes chez le prêteur sur gages, mais ils étaient heureux, reconnaissans, charmés les uns des autres et contents de tout. Lorsqu'ils allèrent se coucher sous une pluie d'encens que l'Esprit fit descendre sur eux de sa torche magique, Scrooge les suivit tous de l'œil et surtout Tiny-Tim.

Pendant ce temps-là, il se faisait nuit noire, et la neige tombait à gros flocons; cependant Scrooge et l'Esprit se retrouvant dans les rues n'y rencontrèrent que des figures enchantées, des enfans allant au devant de leurs grands parens, oncles, tantes, frères et sœurs; des jeunes filles encapuchonnées et emmitouflées, jasant entre elles et se rendant d'un pied léger chez un proche voisin, où malheur aux célibataires qui voyaient venir ces minois, et elles s'en doutaient les malignes filles. Ce spectacle, aperçu aux reflets qui s'échappaient de tous les fours, de toutes les cuisines, réjouissait l'Esprit, qui éparpillait les étincelles de sa torche sur les divers groupes et même sur les allumeurs de reverbères, qui riaient comme tout le monde ce jour-là.

Tout à coup, sans que l'Esprit l'eût prévenu, ce fut au milieu d'une lande déserte que Scrooge se trouva transporté avec lui, vaste plaine parsemée de monstrueux tas de pierres comme en eût une cimetière de géans; la dernière trace rougeâtre laissée par le soleil couchant éclairait d'un dernier et sombre regard la nuit, devenue de plus en plus épaisse.

—Où sommes-nous? demanda Scrooge.

—Dans un lieu où vivent les mineurs, ceux qui travaillent dans les entrailles de la terre, répondit l'Esprit; mais ils me connaissent; regardez.

Une lumière brilla à la croisée d'une hutte et ils hâtèrent le pas de ce côté. Entrant à travers un mur de boue, ils trouvèrent une joyeuse compagnie autour d'un superbe feu; un vieillard et sa vieille compagne, avec leurs enfans et leurs petits enfans, tous endimanchés. Le vieillard, avec une voix qui, par moment, s'élevait au-dessus du bruit du vent sur la lande déserte, chantait un Noël, chanson déjà bien vieille lorsqu'il était en nourrice, et ses enfans faisaient chorus; chaque fois qu'ils répétaient le refrain, le vieillard sentait redoubler sa vigueur et chantait plus fort qu'eux.

L'Esprit ne s'arrêta pas là, et disant à Scrooge de s'attacher à sa robe, il le transporta,... juges de la terreur de Scrooge, il le transporta en pleine mer. En tournant la tête, Scrooge aperçut les derniers rochers du rivage, et ses oreilles furent assourdies du mugissement de flots qui tourbillonnaient dans une suite de cavernes creusées sous son [illegible]. Au milieu de la mer même, sur un récif à demi-englouti par la tempête, s'élevait un phare solitaire. Eh bien! là encore, les deux gardiens de la lumière, [illegible], avaient allumé un feu qui rayonnait sur l'[illegible]; joignant leurs mains calleuses par-dessus une table grossière, ils se souhaitaient un joyeux fête de Noël en buvant leur grog, et le plus âgé des deux, à la face hâlée, semblable à la [illegible] d'un navire, entonna une chanson qu'on eût prise pour un autre ouragan.

L'Esprit ne s'arrêta pas là non plus, et entraînant Scrooge par-dessus la vaste étendue de l'eau salée, il le débarqua sur un vaisseau, où le capitaine, les officiers de quart et tous les hommes de l'équipage étaient tous sous l'influence de Noël, les uns fredonnant un air de circonstance, les autres s'entretenant avec leurs camarades de ce qu'ils avaient fait naguère ou jadis à pareil jour.

Soudain, tandis que Scrooge écoutait, encore étourdi, le bruit des vents et des vagues, réfléchissant au périlleux voyage qu'il accomplissait, il entendit avec surprise un grand éclat de rire.... Avec plus de surprise encore, il reconnut que cet éclat de rire provenait de son propre neveu, et qu'il était dans une chambre bien éclairée, avec l'Esprit souriant à côté de lui et contemplant avec une approbation affable l'heureux rieur.... tant celui-ci riait de bon cœur. Le rire, par compensation, n'est pas moins contagieux que les larmes. Le neveu de Scrooge ne riait pas seul; la nièce de Scrooge, sa femme, riait comme son mari, et leurs hôtes ne riaient pas moins que le mari et la femme.

—Ha! ha! ah! disait le neveu de Scrooge, sur mon honneur, il a prétendu que Noël était une bêtise! Ha! ah! ah! Et il le pensait!

—Deux fois honte à lui! Fred, répondit la nièce indignée de Scrooge.... Parlez moi des femmes; elles ne font rien à moitié; elles y vont toujours bon jeu bon argent.

La nièce de Scrooge était jolie, très jolie, avec une charmante figure, des joues à fossette, un air éveillé et étonné, une bouche rose qui appelait le baiser, un menton gracieux et des yeux d'une vivacité agaçante.

—C'est un drôle de corps, en effet, dit le neveu de Scrooge, et qui pourrait être plus amusant encore; mais il porte la peine de ses défauts, et je n'ai rien à dire contre lui.

—Je suis sûre qu'il est très riche, Fred, n'est-ce pas? Au moins vous me le dites.

—Et qu'importe sa richesse, ma chère! Quel usage en fait-il? A quoi lui sert-elle? Il n'a pas même la satisfaction, ha! ha! ah! de penser que nous en ferons un jour un meilleur usage que lui.

—Il m'impatiente, poursuivit la nièce; et la sœur de la nièce et toutes les autres dames là présentes exprimèrent la même opinion.

—Quant à moi, reprit le neveu, je n'ai pas le courage de lui en vouloir; je le plains plutôt. Qui souffre de ses humeurs noires? lui tout le premier; il s'est mis en tête de nous faire mauvais visage et de ne pas venir dîner avec nous: qu'y gagne-t-il? il est vrai qu'il n'y perd pas un bon dîner.

—Si vous ne m'aviez interrompu, reprit le neveu de Scrooge, j'allais ajouter qu'il perdait une compagnie plus agréable que celle de ses propres pensées, soit dans son vieux comptoir, soit dans sa chambre, autre nid à poussière; mais il a beau ne pas nous aimer, je veux lui offrir la même chance tous les ans, car je le plains. Qu'il se moque de Noël jusqu'à sa mort, il ne peut qu'en penser plus favorablement à la longue, en me voyant chaque année venir toujours de bonne humeur lui demander: Oncle Scrooge, comment vous portez-vous? Si je l'amenais à laisser cinquante livres sterling à son pauvre commis, ce serait toujours cela d'obtenu.... et je crois l'avoir un peu ébranlé hier au soir.

L'idée qu'exprimait le neveu de Scrooge, l'idée d'avoir ébranlé son oncle les fit tous rire, et lui, heureux de voir rire, fût-ce à ses dépens, les encouragea dans leur gaîté en faisant circuler joyeusement la bouteille.

Après le thé, on fit de la musique; car c'était une famille de musiciens, qui exécutaient admirablement, je vous assure, et surtout Toper, l'ami du neveu de Scrooge, qui faisait gronder sa basse comme un artiste, sans qu'on vît se gonfler les veines de son front et son visage devenir rouge. La nièce de Scrooge pinçait très bien de la harpe; entre autres morceaux, elle joua ce soir là un petit air bien simple, un air de rien; mais justement l'air favori de la petite sœur de Scrooge, celle qui était allée chercher son frère au pensionnat. A ces sons si familiers, Scrooge, attendri de plus en plus, vit reparaître toutes les images qu'avait naguère évoquées l'Esprit de Noël passé. Il se dit à lui-même que s'il avait entendu ces notes plus souvent, il aurait pu être moins [illegible] aux douceurs de cette vie.

Mais la soirée ne fut pas consacrée tout entière à la musique. On joua aux [illegible] car il est bon de redevenir enfant quelquefois et surtout à Noël, qui est la fête du divin Enfant. On joua [illegible] colin-maillard, et ce fut Toper qui se laissa le premier bander les yeux. Comme ce fut le neveu de Scrooge qui les lui banda, mon opinion est que les deux amis étaient d'accord; le prétendu aveugle y voyait si bien qu'il poursuivit exclusivement une seule et même personne, et c'était la propre sœur de la nièce de Scrooge, une bonne grosse fille, qui [illegible] se cacher tantôt derrière un fauteuil, tantôt derrière un rideau.... Elle fut prise. Et avez-vous l'atroce conduite de Toper? Prétendant ne pas la reconnaître, il voulut absolument toucher son bonnet, puis celui de ses doigts qui avait une certaine bague, et mettre la main sur la chaîne qu'elle portait au cou.... l'indigne Toper. Il paraît que la bonne fille crut devoir lui en faire des reproches, et quand le mouchoir fut sur d'autres yeux, ils eurent ensemble une explication confidentielle dans l'embrasure de la croisée.

A ce jeu là et à d'autres, Scrooge prit tant de goût qu'il se serait volontiers mis de la partie, lorsqu'on proposa de jouer à *Oui* ou *Non*.—Je pense à quelqu'un ou à quelque chose, devinez: je vous répondrai oui ou je répondrai non.—Je pense, dit Toper, à un animal, à un animal vivant, à un animal désagréable, à un animal sauvage, à un animal qui tantôt grogne et tantôt parle, qui habite à Londres, qui se promène dans les rues, qu'on ne montre pas pour de l'argent, qu'on ne mène pas, qu'on ne voit pas dans une ménagerie, qu'on ne tue pas chez le boucher, qui n'est ni un cheval, ni un âne, ni une vache, ni un taureau, ni un tigre, ni un chien, ni un pourceau, ni un chat, ni même un ours. Devinez.—J'y suis, j'y suis! s'écria la nièce de Scrooge.—Qu'est-ce? voyons!—C'est l'oncle de Scro-o-o-oge.

Les éclats de rire furent universels, et le neveu de Scrooge de rire plus que les autres, mais il se hâta d'ajouter:

—En vérité, le cher oncle nous a trop amusés pour que nous puissions refuser de boire à sa santé. allons, un verre de vin chaud à l'oncle Scrooge!

—A l'oncle Scrooge! répéta-t-on en chœur; joyeux Noël et bonne année à l'oncle Scrooge!

L'oncle Scrooge s'était si bien laissé gagner par l'hilarité générale qu'il aurait fait honneur au toast de la compagnie et prononcé un discours de remerciement si l'Esprit lui en avait donné le temps; mais déjà l'Esprit et l'oncle Scrooge avaient repris le cours de leurs voyages. Ils virent bien du pays, bien du monde, et partout des cœurs heureux. L'Esprit s'approchait du lit des malades, et ils croyaient renaître à la santé; il s'approchait d'un exilé, et il se croyait dans sa patrie,—d'un homme de peine, et il espérait,—d'un indigent, et il était riche. A l'hôpital, dans la prison, partout où la porte n'était pas follement fermée à l'Esprit de Noël, l'Esprit laissait sa bénédiction et donnait une leçon nouvelle à Scrooge.

Ce fut là une longue nuit, si ce voyage ne dura qu'une nuit, et Scrooge en doute, se persuadant que plusieurs fêtes de Noël avaient été condensées pour lui en une seule. Autre chose étrange, tandis que Scrooge restait le même dans sa forme extérieure, l'Esprit devenait visiblement plus vieux. Scrooge, en notant [illegible] remarqua ses cheveux blanchis et lui demanda si les esprits avaient une vie si courte?

—Ma vie sur ce globe est très courte en effet, répondit l'Esprit; elle finit cette nuit.

—Cette nuit, s'écria Scrooge

—Oui, à minuit.... Ecoutez, l'heure s'approche.

L'horloge sonnait les trois quarts de onze heures.

—Pardonnez mon indiscrétion, dit Scrooge, en regardant attentivement la tunique de l'Esprit, mais il me semble voir quelque chose de singulier qui s'agite sous votre robe!.... Est-ce un pied ou une main?

—Vous allez voir, répondit l'Esprit tristement. Et des plis de sa robe, il dégagea deux enfans, deux misérables, abjectes et hideuses créatures, qui s'agenouillèrent en tombant. C'était un garçon et une fille, tous deux jaunes, maigres, à l'air famélique: deux anges dégradés ou deux êtres diaboliques. Scrooge recula d'horreur.—Esprit, sont-ce vos enfans? demanda-t-il.

—A moi! dites qu'ils sont les enfans de l'homme, répondit l'Esprit, et ils s'attachent à moi en se plaignant de leur père. Celui-ci est l'Ignorance; celle-là est la Misère. Gardez-vous de l'une et de l'autre, mais surtout du premier, car je vois écrit sur son front le mot Destinée. Reniez-le, si tu l'oses, ajouta l'Esprit en étendant sa main vers la cité. [illegible] Londres, [illegible] qui l'engendrent et qui sont assez [illegible] pour s'en servir [illegible].... Mais [illegible] terrible!

—N'ont-ils donc aucun lieu de refuge, aucune ressource? s'écria Scrooge.

—N'y a-t-il pas les prisons? répondit l'Esprit en lui retournant ironiquement pour la dernière fois ses propres paroles; n'y a-t-il pas les maisons de travail forcé?

L'horloge sonnait minuit.... Scrooge voulut regarder l'Esprit et ne le vit plus. Au dernier son de la cloche, il se souvint de la prédiction du vieux Jacob Marley, et aperçut un fantôme solennel enveloppé d'une robe à capuchon, et qui venait à lui en glissant sur la terre comme une vapeur.

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Navire Europe, Barstow, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Brewster, Crosby, Liverpool, J P Whitney & co
Barque Aldeb, Lord, Bordeaux, Liverpool, Jenkins & Tigler
Goelette Atkinson, Bradley, Apalachicola, R G Rogers & co

ARRIVES.
Goel Aimable, Martin, de Mobile
Goel Martha Ann, Wilson, de Mobile
Goel Louisa, Marianna, de Mobile
Steamboats Vallabosha, Vandergriff d'Alexandrie
Agnes Walker, de Mobile
Jas L Day, Reynolds, de Mobile
Bonne, No. 2, Bernard, de St Louis
Princess, Sandford de St Joseph, La.
Patriot, Rudd, de St Louis
Champion, Stevenson, de St Louis
Billow, Hamilton, de Louisville
Music, Streck, de Donaldsonville
Charlotte, Klein, de Baton Rouge
Fame, Northup de Balize
Helen, Martin, de Balize
Concordia, Thompson, de Vicksburg
Kinsatchie, Irvin, d'Alexandrie.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Britannia, Hewitt	4 nov	1 déc.
Cambria, Judkins	19 nov	16 déc.
Acadia, Harrison	4 déc	1 janv.

DATES.

New-York	nov 16	Liverpool	oct 19
Washington	nov 17	Havre	oct 16
Charleston	nov 18	Mexique	oct 30
Texas	nov 15	Havane	nov 10

Médecine Sucrée—Les meilleures pilules sucrées sont celles du docteur Porter, que l'on vend actuellement chez A. N. Romany (autrefois Campbell & Romany), rue Poydras, No. 20. Les personnes qui avaient de la répugnance à prendre des pilules, même les enfants, les avalent sans la moindre difficulté. Cette couche de sucre ne nuit nullement à leur efficacité. Ces pilules ne se vendent que douze sous et demi chaque et à ce prix il n'est personne qui ne soit à même d'en acheter.

Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fortes et fertiles, sur la vente des propriétés de M. Dugue Livaudais, annoncée pour le PREMIER DECEMBRE prochain [illegible] de la *Vacherie*, offrent de grands avantages à la spéculation.
Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un bon lot d'ESCLAVES de valeur.
Pour les détails, voir l'annonce.

LE navire CHATEAUBRIAND, capitaine F. Le [illegible], du Havre, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée. Celles pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis sous cinq jours, seront envoyées aux magasins publics.
21 nov AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis

Le capitaine et le consignataire du navire français le CHATEAUBRIAND, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
21 nov AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis

ON DEMANDE une maîtresse de français qui puisse disposer de trois heures dans la journée. S'adresser rue Bourgogne, No. 109, entre St. Louis et Conti. 21 nov

FONDS de la Banque de Citoyens et Consolidés, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
25 nov 6, Royale.

EN débarquement du navire Chateaubriand, du Havre, 10 caisses [illegible], de différentes marques, savoir: Hyacinthe Lecoutre, Edouard Pernot, Jn. Renaud, Bertrand fils & Co, à vendre par J. N. CURIEN,
25 nov—4 23, Conde

A VENDRE—Une jolie installation de magasin de parfumerie, rue de Chartres, No. 10, près l'encoignure Conti, très convenable pour une modiste ou autre magasin de ce genre. Le bail du magasin et le logement au-dessus, sera vendu ensemble à l'acheteur le désire. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux.
25 nov JEAN AUGIER.

DEMANDE—On a besoin d'une jeune dame de confiance, parlant l'anglais et le français, et entendue dans la vente au détail, pour un magasin de parfumerie et autres articles. De bons renseignements seront exigés. S'adresser chez Mme Marmulin, couturière, No. 49, rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 25 nov

BOTTES, Souliers et brodequins—90 caisses chaussures assorties, actuellement en débarquement du navire Emperor, et en magasin, à vendre à des termes raisonnables par FROST & Co.
20 nov 10 Magasins

CASQUETTES en fourrure et poils de veau marin, à vendre par 25 nov FROST & Co. 10 Magasins

CHAUSSETTES—300 douz. chaussettes en laine tricotées à la campagne, à vendre par
25 nov FROST & Co. 10 Magasins

CHAPEAUX—En soie, castor, feutre et casimir, à la mode, et à larges bords, à vendre par FROST & Co.
25 nov 10, Magasins

BLE—655 sacs blé en débarquement du steamer Patriot, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
25 nov 79, Tchoupitoulas

CUIRS—Un petit lot de cuirs secs, en débarquement de la goëlette Lyra, à vendre par
25 nov MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas

SACS en pitre—A vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—1000 caisses à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

RIZ—30 barriques riz de Charleston, à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX—1000 barils Nos. 1 et 2, à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE raffiné de Boston—A vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE Java—A vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 nov 40, Gravier

INDIGO—25 surons indigo supérieur, à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

EPICES—400 sacs piment et poivre, à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CHANDELLES—500 caisses New Bedford, à vendre par
25 nov NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné vient de recevoir deux autres caisses de belles Toiles sans apprêt, qualité superfine d'Irlande, à l'usage des familles. Les personnes qui désirent acheter de la toile comme il n'en a jamais été importé auparavant, sont priées de venir l'examiner chez M. R. DAVOCK,
25 nov [illegible] Chartres.

CHARBON—2,000 barils charbon de Pittsburg, passé au crible, convenablement [illegible], à vendre par ROBERT MURPHY.
25 nov No. 38, Vieux Bassin, et 62, Vieille Levée.

CIGARES Havane—Un assortiment [illegible] J M [illegible]
25 nov [illegible]

TABAC [illegible]

SUCRE [illegible]
25 nov [illegible]

GRAINES de Tabac Turc garantie de la récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir vingt-deux quarts de bouteilles véritables graines de Tabac Turc, cultivé dans l'Illi-Feliciana, par James Carpenter. Cette sorte de tabac a de longues feuilles, et est plus rude et moins sujette à être infestée d'insectes que toute autre. Il donne quatre fois plus de produit; et les cigares faits avec ce tabac sont supérieurs à ceux de la Havane. Wm. DINN,
25 nov 11, rue Commune

GRAINES Fraîches à fleurs et à potagers—De la récolte de cette année—Le soussigné vient de recevoir par les navires Memphis, de New-York, et Bengal de Philadelphie, un grand assortiment de graines, provenant des meilleurs producteurs du Nord. Les marchands-commissionnaires, habitants, jardiniers approvisionnant le marché, et les détaillants peuvent être servis à des termes raisonnables.
25 nov Wm. DINN, 11, rue Commune

PORTEFEUILLE PERDU—[illegible] perdu entre 7 et 8 heures du matin, un portefeuille [illegible] contenant quatre-vingt-cinq piastres en billets des banques de la Louisiane et des Mechanics', [illegible] et quelques bordereaux, qui ne peuvent être d'aucune utilité qu'au propriétaire. Une récompense libérale sera donnée à celui qui remettra ce portefeuille et son contenu, au bureau de cette feuille. 25 nov—1

[illegible] Piastres de récompense.
IL a été perdu [illegible] à la Poste, dimanche dernier, un petit portefeuille [illegible] contenant $36 en billets [illegible], dont deux de $10 et deux de $5, [illegible] la ville.
[illegible] autres papiers qui n'ont de valeur que pour le propriétaire. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui rapportera l'argent et les papiers au No. 21 rue Gravier. [illegible] HARVEY & COOLIDGE.

LA société qui a existé [illegible] a été dissoute d'un commun accord; M. Edouard [illegible], 67, à Brooklyn, New York, est chargé de régler avec ceux qui doivent à l'ancienne société.
M. M. Chapelle continuera les affaires pour son compte seul. 25 nov—1

MARCHANDISES SECHES—Le soussigné offre à vendre, à des termes raisonnables, les marchandises ci-après désignées, en débarquement du navire Lord Seaton, de Liverpool:
Linon à moustiquaire, blanc, qualités assorties,
Damassés et diapres blancs, largeurs et qualités assort.
Nappes et serviettes damassées, diaprées et unies, largeurs et qualités assorties,
Toile d'Irlande 4-4, à bas prix; idem qualité supérieure, idem supérieure pour ménage,
Toile de Hollande blanche, qualités assorties,
Toile pour habitants, &c. &c. &c. SMITH BRYAN,
25 nov 20, rue de la Commune

Aux Courtiers de Sucre et aux Marchands.
LES Courtiers de sucre, Négocians, &c., qui voudront faire transporter, des habitations le long du fleuve en ville, des mélasses et sucres, dans un bref délai, trouveront toujours un bateau qui peut porter 150 boucauts de sucre et 300 barils de mélasse. S'adresser au wharf du Ferry de la 1ere Municipalité, ou à
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.
Nos prix seront des plus modérés. 25 nov

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.
Nlle-Orléans, le 22 nov. 1845.
CONFORMEMENT à la 3me section de la charte incorporant cette compagnie, une assemblée générale des actionnaires, aura lieu le lundi 1er décembre prochain, au bureau de la dite Compagnie situé rue Victoire entre Marigny et Champs Elysées, faubourg Marigny, à 3 heures de l'après-midi. Par ordre, PHIL. GUIBONON,
24 nov—7 Secrétaire.

GRANDE REDUCTION DE PRIX SUR LES MOUSSELINES DE LAINE ET LES CACHEMIRES.
LES Dames sont respectueusement informées que le soussigné vendra, à partir d'aujourd'hui lundi 10 courant, un stock de mousselines de laine et de cachemire, à un grand rabais, savoir:

Cachemire français, 1re qualité, prix ordinaire, $12 — à $14	$9 —	à $11 —
Beau cachemire français,	6 —	à 8 —
Imitation [illegible]	4 50	à 5 50
Mousselines de laine superfines,	4 50	à 10 —
Imitation [illegible]	2 —	à 3 —
Soie à carreaux	[illegible]	[illegible]
Do. riche	75	à 1 50

Les autres marchandises [illegible] M. R. DAVOCK,
21 nov 20 Chartres

No. 30 NOUVEAUTES D'AUTOMNE No. 30
REÇU au No. 30, RUE DE CHARTRES, ENTRE DOUANE [illegible]
MICHEL REBRAS informe respectueusement les Dames, qu'il vient d'ouvrir un superbe assortiment de robes pour toilettes du matin, du jour et de soirée, dernière mode de Paris. Aussi, un bel assortiment de robes de cachemire et mousseline de laine riches, toutes de dessins nouveaux. Dentelles de Bruxelles, malines, brodées et robes de mousseline et de batiste, brodées à l'aiguille, pour noces et bals. Voiles et berthes en dentelle, manteaux en cachemire et en velours, chapeaux de velours et en crêpe de l'Inde, extra riches, tous du nouveau genre. 14 nov—3

EN magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 75 barriques vin St. Emilion No. 1, 2 et 3, 20 demi barriques do do do; 25 barriques vin St. Estèphe, [illegible] Château Margaux, [illegible] Bergeray, [illegible] caisses vin Muscat, [illegible]
25 nov NUMA LACOSTE, 102 rue Royale

A VENDRE, en débarquement du navire Chateaubriand, du Havre: [illegible]
25 nov NUMA LACOSTE, 102, Royale.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, reçus directement de Bordeaux et de Marseille: 50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, 25 do do de Marseille, 30 tierçons vin blanc, [illegible]
[illegible] No. 102 rue Royale

EN débarquement du navire J. H. Shepherd: 5 barils farine blé noir, 25 demi barils do, [illegible] MARBOD, DARLING & Co.
21 nov 40 Commune

CAFE—300 sacs vieux Rio et Java, à vendre par ROBERTS & HALL,
15 nov 71, Magasins

A VENDRE, en débarquement du navire Manasses, de Marseille: 100 caisses absynthe (Bouvard et Brunnelon) [illegible] 100 paniers bouteilles vides. En magasin, un assortiment de vins en caisses, de [illegible] à la caisse, liqueurs huile d'olive, sardines. A vendre à très bas prix par
10 nov. Vr. BARRETT, 94, Vieille Levée.

VINAIGRE—30 barils vinaigre de cidre, à vendre par
19 nov FOSDICK & BRO, 55, Camp

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.
NOUS recevons par les navires Baydee, Louisiana et Lapland, un assortiment complet de Coutellerie, Limes et Quincaillerie, provenant des meilleures fabriques anglaises, également, un bon approvisionnement de Serrures françaises de toutes dimensions. Voulant écouler promptement ces marchandises et diminuer notre stock nous les vendrons à des prix très modérés.
LABADIE & JACQUELIN,
10 nov—1m 50, rue de la Vieille Levée.

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de charbon de terre au coin des rues Julie et Commerce, et au No. 143, rue St. Louis.
On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de R. Brewer & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées. 11 nov—6m

CHARBON-Cannel—En débarquement et en vente en lots convenables aux acheteurs par
W. L. THOMPSON & Co.
11 nov—6 coin Commerce et Julie.

CHARBON.—Les soussignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité, qu'ils livreront promptement et à des prix raisonnables pour du comptant, s'adresser à leur bureau, rue Conti, No. 68, à leur dépôt, rue des Remparts, No. 277, chez D. B. Macarty, rue Bourbon, No. 239, ou chez F. P. Ducongé, No. 30, rue de Chartres.
16 oct B. & A. SOULE.

SUCCESSION DE JOHN G. GREEVES.
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de John G. Greeves, sont requises par le présent de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire, sous dix jours de cet avis, et toutes celles qui doivent à la dite succession voudront bien se présenter pour régler leurs comptes. PLACIDE FORSTALL,
11 nov—St 2 p. s. No. 22 rue Royale

Succession de Antoine Baupit St. Amant.
LES créanciers de cette succession sont prévenus de présenter leurs comptes, dans les dix jours qui suivront l'insertion du présent avis, soit à M. CYPRIEN DUFOUR, avocat de la succession, soit à M. FRANÇOIS CHAIX, juge de paroisse de la paroisse St. Charles.
20 nov—3 en 10j

CHAMPAGNE—30 paniers de diverses marques, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

CORNICHONS—50 caisses cornichons de France, à vendre par W P VREDENBURGH & Co.
17 nov 20, Vieille Levée

VIN BLANC de Lisbonne—10 boutiques de pipes, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

VIN ROUGE &c.—100 caisses vin rouge, 10 caisses liqueurs assorties, 50 caisses moutarde de Londres, contenant 4 doux. bouteilles chaque, à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

VERT IMPERIAL et Poudre—15 barriques vert, et 300 caisses poudre Anna, à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

CHROME vert et jaune—15 caisses, à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—5000 barillets pur, extra Nos. 1 et 2, broyé à l'huile, à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

INDIGO—15 surons excellent Caracas, 3 caisses indigo Manille, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

VIN DE PORTO—100 quarts de barriques, pur, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
17 nov 20, Vieille Levée

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile.
FOSDICK & BRO, 55 Camp

CHAUX—300 barils chaux de Thomaston, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55 Camp

CLOUS—[illegible] FOSDICK & BRO, 55, Camp

C[illegible] FOSDICK & BRO, 55, Camp

[illegible]

CANDIDATS.

A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Sheriff de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

AUX PERSONNES ALLANT A LA HAVANE.
MADAME ROUILLET a l'honneur de faire savoir qu'ayant actuellement pris la MAISON vaste et neuve, No. 116, rue de San Ignacio, laquelle jouit de l'avantage d'être placée dans l'endroit le plus agréable, le plus sain, et en même temps le plus central de la ville de la HAVANE, dans le voisinage immédiat de l'entrée du port, elle continue à offrir à ses amis des Etats-Unis, et aux voyageurs en général toutes les attentions qu'elle leur a porté et le comfort [illegible] personnes qui lui accorderont leur patronage.
22 nov—jus. 1er jan

J. FAIVRE, fabricant de pianos de cette ville, prévient les artistes et amateurs qu'il vient de recevoir un magnifique piano à queue en bois de rose, et des pianos Pleyel, [illegible] que d'autres facteurs avantageusement connus, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
J. Faivre continuera [illegible] les pianos [illegible] que l'on voudra bien lui confier.
22 nov Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

TRAITEMENTS de CHEVAUX.
Le sieur DELORD père, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il traite les chevaux qui ont été [illegible] ou [illegible] une foulure [illegible] à l'épaule. Il répond de la guérison en trois jours pourvu qu'on le fasse appeler de suite, [illegible]. Il demeure sur le chemin du bayou, encoignure du [illegible], chez M. Jean Marie, forgeron. 27 nov—3

ATOGNINI, billardier, rue Conti, No. 46, [illegible] bandes de billards, et garantit [illegible] 22 nov

A VENDRE—Un jeune Français, tout nouvellement arrivé dans cette ville, désire se placer dans un bureau [illegible] [illegible] 22 nov—1

A VIS—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de [illegible] rue Royale No. 72 [illegible]
22 nov No. 72, rue du Canal, [illegible] Royale.

POUDRE A TIRER ANGLAISE—Cette poudre, sur laquelle on a reçu, est d'une qualité supérieure et vient d'être reçue, à vendre par
W. H. A. RYAN,
20 nov No. 48, rue de Chartres

R[illegible]
J. P. BERCIER, 54, Vieille Levée.

CHANDELLES ADAMANTINES—50 demi-caisses de Chandelles, [illegible] J. P. BERCIER, 54, Vieille Levée.

C[illegible] de COMPOSITION—En caisses de [illegible] H. Shepherd, à vendre par
J. P. BERCIER, 54, Vieille Levée.

INDIGO GUATIMALA—15 surons supérieures [illegible] à vendre par LEOPOLD JANNET,
22 Louis

VIN DE BOURGOGNE—15 [illegible] à vendre par LEOPOLD JANNET,
[illegible] Louis

TOILE A VOILE EN COTON—Un grand assortiment de Paterson, [illegible] à vendre par
LEOPOLD JANNET, 22 St Louis

ON demande une chambre pour une petite famille. Une personne serait préférée. S'adresser chez MM. North & Beecher, encoignure Magasins et Commune.
24 nov—1

A VIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus [illegible]
[illegible]
N. B.—[illegible]
11 nov—1m 16, rue St. Louis

MARSEILLE.
A [illegible] pour compte de Porte [illegible]
MARSEILLE [illegible] Havre
[illegible]
A. MARSHALL, 57 Chartres.

WHISKEY—10 barils importation récente. Aussi en magasin pour clore une facture: 25 barils whiskey vieux Bourbon; 12 do de Monongahela de 8 ans; 10 demi barils do do do. En débarquement du navire Francoise: 25 barils eau de vie de pêche de Baltimore, vieille et superieure, par SMITH BRYAN,
[illegible] 20, Douane.

PORTER de Londres—Quelques barriques de porter à vendre par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

TOILE à draps—Quelques caisses toile supérieure, 4-4, 10 et 12-4, venant d'être reçue et à vendre par
20 nov SMITH BRYAN, 20 Douane

TOILE d'Irlande—Quelques caisses de qualité supérieure, en pièces et demi-pièces, venant d'être reçues et à vendre par SMITH BRYAN,
20 nov 20 Douane

NAPPES et Serviettes—En fil damassé, assortie toutes largeurs; en magasin et à vendre par
20 nov SMITH BRYAN, 20 Douane

MOUCHOIRS—Voile, à carreaux, et à coins imprimés en batiste fil, assortis en qualités et largeurs—mouchoirs en coton batiste, Madras et Verona; qualités assorties, à vendre en magasin par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

TOILE pour habitants et Osnaburgs—A vendre en magasin par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

FIL patente et à coudre—Numéros, couleurs et qualités assorties, en magasin et à vendre par
20 nov SMITH BRYAN, 20, Douane

BRETAGNES et Platilles—Quelques caisses de qualités assorties, à vendre en magasin par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

GALONS—Quelques caisses de galons assortis, à vendre en magasin par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

LISTADOS—A raies et carreaux bleus, couleurs et qualités assorties, à vendre par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

MOUSSELINES—[illegible], unies et à raies, mousselines de Suisse et de l'Inde, Tarlatane, batiste d'Irlande, [illegible] Bishop et Victoria, et autres, à vendre en magasin par SMITH BRYAN,
20 nov 20, Douane

MAQUEREAUX—30 barils maquereaux No. 3, actuellement en débarquement de la barque Manchester et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
21 nov 21, Gravier

MORUE—50 caisses en débarquement de la barque Manchester et à vendre par
20 nov HARVEY & COOLIDGE, 21 Gravier

GENIEVRE de Hollande—5 pipes à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
20 nov 21, Gravier

LIQUEURS—300 poinçons eau-de-vie, rhum &c. à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
20 nov 21 Gravier

RAISIN—400 caisses, demi et quarts, à vendre par
20 nov HARVEY & COOLIDGE, 21 Gravier

AMIDON—200 caisses amidon de Boston et Philadelphie, d'excellente marque, à vendre en magasin par
20 nov HARVEY & COOLIDGE, 21 Gravier

PLOMB—2,000 saumons plomb, en débarquement du steamboat Sea-Bird, à vendre par
21 nov MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

ROUENS de Charrettes—Un assortiment de Rouens des meilleures manufactures, et confectionnés de bons matériaux, bien ferrés, de 3 1/2 à 5 de largeur, à vendre par JOHN HALL,
20 nov No. 1, Front Levée.

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des barillets [illegible] anglaise, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par
20 nov M. A. RYAN, 48, Chartres.

[illegible]

F[illegible]

Mme DURAND.
A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle-Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux et capotes à la dernière mode. Elle a reçu aussi des robes en [illegible] pour [illegible] riches. Rue Royale No. 180, près la rue Toulouse.
21 nov—5

DEMANDE—On a besoin de deux OUVRIERES. S'adresser à Mme. Durand, rue Royale No. 180, près l'encoignure Toulouse. 22 nov

Etablissement de Blanchissage
DE CHAPEAUX DE PAILLE.
Les dames de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs chapeaux, (de n'importe quelle description,) y inclus les Napolitains et les Amazones, nettoyés et taillés à la mode [illegible]
J. BURTON.
13 nov—3m rue St. Pierre, 91, entre Royale et Bourbon

MODES ET NOUVEAUTES.
J. DELOUVRE, de retour de France par le Taglioni, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle fera mercredi 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés de tous genres.
[illegible]
141, rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis.
10 nov—1m

Mme F. FRYER.
A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir, par le Norman, du Havre, un bon choix de marchandises de goût et de nouveauté, à savoir:
Cachemires d'Ecosse riches, dits Derry, dits à carreaux, [illegible]
Manteaux, [illegible] un grand assortiment [illegible]
27 oct

CHAPELLERIE PARISIENNE.
48, RUE DE CHARTRES.
MM. SIMONET & Co. [illegible]
14 nov

CHAPEAUX—En soutrie, soie et à poil pour hommes, de la dernière mode de New York, [illegible] à vendre par FROST & Co., 10, Magasins.
10 nov

[illegible] D. B. MACARTY.
20 nov

A LOUER—[illegible] rue Royale, No. [illegible] rue St. Philippe, [illegible] s'adresser chez M. P. [illegible] St. Philippe et Condé
24 novembre

A LOUER—[illegible] UNE MAISON [illegible] Charles en face de la place d'Esplanade [illegible]
RAPHAEL WHITE & Co.
3 oct

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue Natchez, à côté de la banque du Commerce. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JANNET,
21 nov 22, Saint Louis

A LOUER—Un magasin en brique à 3 étages, situé rue St. Louis No. 27. [illegible]
LEOPOLD JANNET, 22 St. Louis
20 nov

A LOUER—Le premier de la maison située à l'encoignure des rues Chartres et Conti, No. 66. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
DAVID & CHAPUIS,
21 n 60, Chartres

MAGASIN A LOUER.
Le magasin No. 111, très convenable pour un magasin de comestibles, situé rue de Chartres vis-à-vis du Cabildo. S'adresser au premier étage.
[illegible]

RUE DE CHARTRES, No. 106, ENTRE CONTI ET [illegible]
CHAUSSURES POUR DAMES.
LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin.
Les Dames trouveront chez lui, un assortiment complet de chaussures, en première qualité, et du plus nouveau goût.
Toutes commandes seront confectionnées dans le plus bref délai, en observant les désirs des personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique. [illegible]
GALIANO, cordonnier pour Dames,
[illegible]
Nouvelles Orléans

NOURRICE—On offre une jeune domestique créole, ayant perdu son enfant, [illegible] S'adresser [illegible] rue Bourgogne, No. 113, [illegible]

On a besoin sur une habitation d'une [illegible] qui puisse enseigner l'Anglais, le Français et le Piano à de jeunes demoiselles. S'adresser [illegible] No. 61 [illegible]

MARCHANDISES EN LAINE,
A L'USAGE DES FAMILLES.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure de la Douane, a reçu avec sa recette de son fonds précédent, un grand assortiment de marchandises de laine propres à l'usage des familles.
COUVERTURES anglaises, françaises et américaines, de différentes qualités, à vendre à bas prix.
[illegible]

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et de Nord un bel assortiment de marchandises [illegible]
D. B. MACARTY,
[illegible] Bourbon.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, ayant droit au drawback, et provenant des derniers arrivages:
375 caisses vin rouge St. Julien; 50 do do Chambertin,
75 do do Sauterne; 75 do do Laffitte
75 do do Vermouth; 97 do St. George,
75 do do vin blanc Castin;
400 paniers anisette surfine;
211 do huile d'olive, 20 et 24 onces,
208 do champagne.
CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

CACHEMIRES D'ECOSSE ET MOUSSELINES DE LAINE.
RECEMMENT ouvert, 2 caisses de superbes cachemires; 2 dito superbe mousseline de laine; 1 dito Rob de laine; 2 dito mousseline de laine à bas marché, venant des encans. Les demandes [illegible]
C. M. SIMPSON,
12 nov 33, Chartres, encoignure Douane.

AVIS.
MME. MOREAU, sage femme jurée et reçue de plusieurs écoles de France et [illegible] de Paris, [illegible] a l'honneur d'informer [illegible] du public [illegible] rue Royale No. 210, entre Ste. Anne et d'Orléans [illegible]
20 nov

UNE bonne NOURRICE pourrait trouver une place très avantageuse à proximité de la ville. S'adresser au Dr Formento, rue Royale, No. 163.
Une femme blanche bien recommandée [illegible]

NORCROSS & FOSDICK, offrent à vendre
Sucre raffiné de Boston
20,000 sacs en pitre, 2 1/2 à 3 1/2 boisseaux
1,300 caisses de Thé;
1,000 barils Maquereaux;
450 caisses chandelles de New-Bedford;
200 sacs épices, piments et poivre;
20 barils de cidre rectifié, du Nord.
17 nov 40, rue Gravier

RESTAURANT DE PARIS.
RUE BIENVILLE, No. 23, ENTRE CHARTRES ET LEVEE.
M. J. PASTUREAU a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un RESTAURANT français, rue Bienville No. 23. Ce nouvel établissement monté à l'instar de Paris, est avantageusement situé au centre des affaires [illegible]
J. PASTUREAU.

VINS DE MARSEILLE—10 barriques vin de [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St. Louis

VIN DE BORDEAUX—400 caisses St. Julien, St. Estèphe, Margaux, [illegible] Château Laffitte, Château Latour, [illegible] Sauterne et [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St. Louis

VINS DE BORDEAUX—250 barriques vin rouge St. Estèphe, St. Julien et Montferrand, [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St. Louis

VINAIGRE—50 barils vinaigre blanc, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
21 nov 11 et 15 St. Louis

COGNAC—[illegible]
21 nov DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St Louis

SARDINES—100 caisses de 30 boîtes de chaque, sardines de Nantes; [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.
21 nov 11 et 15 St. Louis

BOUCHONS—[illegible] à vendre par
20 nov CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

DES AVANCES [illegible]
E. JOHNS, 110 Poydras

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement de [illegible], de la Havane, [illegible]
[illegible]

[illegible]